Ploubalay Info

Bulletin Municipal janvier 2014

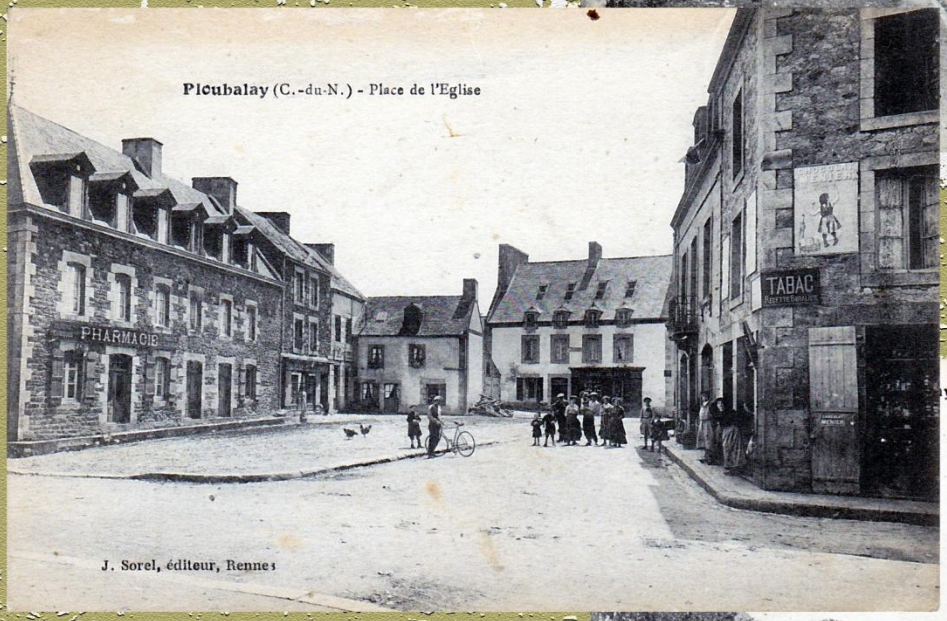

Vues de Ploubalay ...

il y a 100 ans

Sommaire janvier 2014

3 Le mot du Maire

4 à 6 Actualités

- La doyenne de la commune.
- Remise de la médaille d'or du travail à la résidence du Parc E.H.P.A.D.
- Noces de diamant.
- Cérémonie du 11 novembre 2013 : hommage à nos soldats.
- Cérémonie du souvenir.
- Téléthon 2013.
- Marché de Noël de l'A.C.A.P.L du 15 décembre.
- Repas de noël à la résidence du Parc E.H.P.A.D.
- Animation du mardi 24 décembre.
- Diagnostic d'accessibilité des handicapés.
- Le secrétariat des lutins du Père Noël.
- Mémoire et patrimoine des Terres Neuvas

6 Elections municipales des 23 et 30 mars

7 à 13 La vie du conseil municipal

- Résumé du conseil du 1er octobre 2013
- Résumé du conseil du 29 octobre 2013
- Résumé du conseil du 3 décembre 2013.
- Permanences des élus.

13 Brèves intercommunales

- L'offre de transports en commun sur la communauté de communes Côte d'Émeraude.
- RAM.

14 Evénements et festivités

14 Etat-civil (Naissances, Décès, Mariages)

15 les fonts baptismaux de l'église

16/17 Espace des écoles

18/19 Etat des travaux

- Travaux réalisés
- Déclarations préalables accordées du 1er octobre 2013 au
- 30 décembre 2013.
- Permis de construire accordés du 1er octobre 2013 au 30 décembre 2013.

19/20 Le coin des associations

- Le cercle culturel franco-britannique.
- 824ème Section des Médaillés Militaires.
- Union Bouliste.
- USP Tennis de Table

20 Nouveaux à Ploubalay

21 Médiathèque - Ludothèque

22 Avis d'enquête publique.

23/24 Environnement

- Les zones d'élagages et les distances à obtenir après élagage.
- Pôle fruitier de Bretagne.

24 Centre de loisirs.

25 à 26 Informations diverses

27/28 Renseignements pratiques

Ploubalay

Comité de rédaction :

Responsable de la publication **:**
Marie-Annick GUGUEN.

Rédacteurs **:**
Alain CAPITAINE
Thierry TRONET
Thierry DOUAIS
Marie-Claire HAMON
Valérie NAGAD-LENOIR
Daniel BEERTEN

Maquette **:**
Thierry TRONET

Comité de relecture
Sylvaine CRAWFORD
Valérie NAGAD-LENOIR

Imprimeur :
H.P.I La Richardais sur papier normes PEFC : 1 arbre coupé = 1 arbre replanté dans le respect de la planète et pour le développement durable.

Contact **:**
Bulletin Communal, Mairie de Ploubalay, Rue Ernest Rouxel, 22650 Ploubalay,
Tel : 02.96.82.60.60,
mairiedeploubalay@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, je vous souhaite à tous et à ceux qui vous sont chers une très bonne année 2014 : joies, enthousiasme, énergie, réussite et bien sûr la santé nécessaire à la mise en œuvre de vos choix de vie.

L'année 2014 va être « une année d'élections » : municipales les 23 et 30 mars, européennes le 25 mai. Ces années particulières sont souvent synonymes de stagnation économique, engendrent des inquiétudes et influent sur certains comportements.

Je souhaite que vous restiez tous sereins … la démocratie fera son œuvre.

Je ne briguerais pas un second mandat de Maire. Bien qu'étant en « pleine forme » actuellement, je suis consciente que 6 ans … c'est long à mon âge. Je crains de ne plus avoir, au quotidien, l'énergie suffisante pour rester disponible, clairvoyante, patiente, à l'écoute du changement comme se doit d'être un élu responsable dans le contexte actuel de décentralisation, de réforme territoriale et de changement sociologique. D'autres candidats auront ces aptitudes … place aux jeunes.

J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer la fonction de maire et à travailler avec le conseil sortant où chacun a pu exprimer son point de vue en commission, en conseil plénier dans le respect de la fonction d'élu local.

Je remercie de leur collaboration les conseillers municipaux, les agents territoriaux, les enseignants, les responsables associatifs, tous les bénévoles grâce auxquels le mandat a été positif. Grâce à eux, la commune a poursuivi le développement qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

A tous encore, tous mes vœux.

La doyenne de la commune

Madame Fernande de Saint Jean, née LEMONNIER est la doyenne de notre commune.
Elle est née à Saint Solen le 1er octobre 1913 et a habité cette commune jusqu'à ses 20 ans.
Elle accompagnera son mari militaire de carrière dans la ville d'Hyères durant 10 années. Après la commune de Trébédan puis Saint Briac Sur Mer, elle habite désormais chez sa fille Maryse PICQUET depuis 12 années. Elle a élevé ses deux enfants Guy et Maryse.

A la question sur sa longévité, Fernande avec le sourire répond que le travail est le meilleur remède. Elle a toujours fait son jardin qui faisait 3 000 m² avec plaisir mais surtout pour nourrir sa famille.
Il faut préciser que ce jardin suscitait toujours l'admiration de ses voisins. Elle tricotait par nécessité et s'adonnait également à la lecture quand elle en avait le temps.
Nous souhaitons à notre doyenne une bonne et heureuse année 2014.

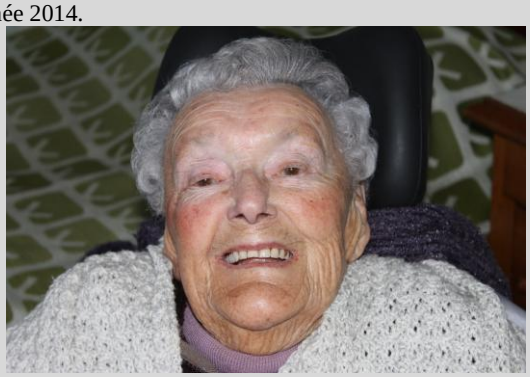

Noces de diamant

André et Thérèse MACÉ se sont dit oui à nouveau le samedi 9 novembre 2013 devant Madame le Maire après 60 années de vie commune.

Cérémonie du 11 novembre 2013 : hommage à nos soldats

Une cérémonie a eu lieu lundi 11 novembre en présence de nombreux enfants des écoles et des habitants de la commune.
Depuis la loi du 28 février 2012, un hommage à tous les morts pour la France a lieu devant le monument aux morts avec le dépôt de gerbes.

Remise de la médaille d'or du travail à la résidence du Parc E.H.P.A.D

Vendredi 18 octobre Bernard Henry, chef cuisinier a reçu pour 35 ans de service la médaille d'or du travail remise par Madame le Maire.

Cérémonie du souvenir

Depuis 10 ans, le 5 décembre est la journée nationale qui invite à honorer la mémoire de ces soldats « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.
Cette cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts avec le dépôt d'une gerbe.

Téléthon 2013

Depuis de nombreuses années, des associations se mobilisent au profit du Téléthon.
Remercions l'Union Bouliste présidée par Daniel Thébault qui organise un concours de boules bretonnes.
Le boulodrome abritait le bureau tenu par Anne Rouxel pour collecter les dons sous l'accréditation de l'A.F.M. Téléthon 022 E 027.
Le Comité des Fêtes de la Ville es Prévost présidé par son président Marcel Guyon organisait un thé dansant. En ajoutant les dons des Anciens Marins de Ploubalay, de l'U.N.C. A.F.N. de Ploubalay, l'association des Amis des Polders ainsi que les dons des particuliers.
La somme collectée s'élève à 915 euros pour cette 28ème édition.

Marché de Noël de l'A.C.A.P.L du 15 décembre

Ambiance chaleureuse pour ce 4ème marché de noël organisé par l'association des commerçants, artisans et professions libérales.
Un marché de Noël avec 39 exposants qui monte en qualité pour sa 2ème année à l'abri de la salle des sports.

Repas à la résidence du Parc E.H.P.A.D.

Mardi 17 décembre, les résidents de l'E.H.P.A.D. ont apprécié le traditionnel repas de fête concocté par les cuisiniers de l'établissement.
Décoration, animation par les Bordées du Frémur, Père Noël, cadeaux…
Tout était prévu par le personnel pour faire profiter les résidents de la magie de Noël.

Animation du mardi 24 décembre

La tempête Dirk a perturbé les animations prévues par la municipalité.
Les enfants et les parents ont pu cependant profiter gratuitement des promenades en voiture hippomobile conduite par Thierry Davanne et tirée par « Rita ».
Les friandises et les boissons chaudes ont fait la joie de tous.
Merci aux bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cet après-midi.

Mémoire et patrimoine des Terres Neuvas

Sur l'isle de Saint Pierre à Saint Pierre et Miquelon, un mémorial porte le nom de Ploubalay en mémoire des terre-neuvas disparus dans les flots de Terre-Neuve. Un cairn, similaire à ce dernier, à été installé sur un quai du port de Saint Malo, proche de la porte de Dinan.

Diagnostic d'accessibilité des handicapés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées exige de mettre en conformité les établissements recevant du public (E.R.P.) et les installations ouvertes au public (I.O.P.).
Ce diagnostic et son rapport ont été réalisés par E.C.T.I. association reconnue d'utilité publique fondée en 1974, composée de professionnels séniors.
Notre commune possède depuis le 17 décembre son rapport sur les 26 E.R.P. et I.O.P communaux classés en trois niveaux :
A Niveau satisfaisant
AA Niveau d'accès correct
AAA Niveau satisfaisant tous les critères

Le secrétariat des lutins du Père Noël

Avant noël ce sont 63 enfants des écoles et une lettre de classe qui ont reçu une réponse personnalisée à leur lettre adressée au Père Noël.
Merci aux bénévoles pour leur action discrète.

Goûter du CCAS

Le goûter organisé par le Centre Communal d'Action Social aura lieu mardi 25 février 2014 à 14h à la salle des fêtes.
Les accompagnants et les personnes de plus de 65 ans n'ayant pas reçu d'invitation pourront s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie jusqu'au 18 février 2014.
Tél 02.96.82.60.60.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS.

Suite aux dispositions de la loi numéro 2013-403 du 17 mai 2013 et de ses décrets d'application, des modifications sont intervenues pour les communes de plus de 1.000 habitants.
Ces modifications concernent en conséquence les prochaines élections pour la commune de Ploubalay.
En résumé,

- Vous allez voter à la fois pour les élus de la commune et pour ceux qui représenteront Ploubalay à la communauté de communes Côte d'Emeraude,
- Vous allez voter pour une liste entière de 23 conseillers municipaux et de 3 conseillers communautaires sans possibilité de rature et de panachage (sinon votre vote n'est pas valable),
- La liste sera constituée alternativement d'hommes et de femmes selon le principe de la parité,
- L'élection se fera au scrutin proportionnel avec prime majoritaire.

Ainsi, pour la commune de Ploubalay, 23 conseillers municipaux seront à élire. La liste qui arrivera en tête obtiendra les 12 premiers sièges. Les sièges qui restent à pourvoir le seront après avoir divisé le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir (quotient électoral). Le nombre de suffrages obtenus par chaque liste est divisé par ce quotient électoral.

Les inscrits qui ne retrouvent pas leur carte d'électeur sont invités à contacter à la mairie pour obtenir une attestation indiquant le bureau de vote et le numéro d'inscription.

Attention, pour pouvoir voter, vous devrez obligatoirement vous présenter au bureau de vote avec la carte électorale et une pièce d'identité.

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote :

- Carte nationale d'identité.
- Passeport.
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie.
- Carte d'identité d'élu local avec photographie.
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore.
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie.
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires.
- Permis de conduire.
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat.
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet.
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Résumé de conseil municipal du mardi 1 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, Marie-Claire HAMON, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Anne AMOURET, Caroline LESCLINGANT, Soizic NOGRET, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN, Jérôme LEROUX.

ETAIENT ABSENTS : Bernard JOSSELIN donne procuration à Thierry DOUAIS, Fabrice GAUVAIN, Eric FOURNEL, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

- Signature du devis concernant le remplacement de la centrale d'alarme incendie à la salle des fêtes, au profit de l'entreprise BFI d'Iffendic, à hauteur de 4.795,00 euros hors taxes.
- Signature du devis concernant la fourniture d'un revêtement de sol de l'étude à l'école élémentaire publique, au profit de l'entreprise Décor center Dinard, à hauteur de 1.338,50 euros hors taxes.
- Signature du devis concernant le remplacement de panneaux de lieudit, au profit de l'Atelier Gauthier, à Taden, à hauteur de 717,20 euros hors taxes.
- Signature du devis concernant la fourniture de décorations de Noël, au profit de l'entreprise Rexel, à Taden, à hauteur de 2.916,18 euros hors taxes.
- Signature du devis concernant le renouvellement du contrat de maintenance logicielle de la médiathèque au profit de l'entreprise Décalog, à Guilherand-Granges, à hauteur de 865,04 euros hors taxes.
- Non-préemption pour un lot situé au lotissement privé « La Vallée d'Emeraude » au profit de Benjamin Rault, 5 rue de la Dîme, 22770 Lancieux, pour une parcelle cadastrée AI 295 pour une superficie de 793 mètres carrés.

Maintien des tarifs du service communal d'assainissement.

Rénovation de commandes d'éclairage public.

Demande de versement d'une subvention de 31.994€ auprès communauté de communes Côte d'Emeraude dans le cadre du Programme Le Bernizet.

Modification d'un nom de lieu-dit, La Vallée.
La desserte du lieu-dit « La Vallée » pose des difficultés depuis la construction d'une nouvelle voie d'accès. Dorénavant, la partie du haut se nommera « La Haute Vallée » et la partie du bas « La Basse Vallée ».

Réalisation du diagnostic, obligatoire, d'accessibilité des handicapés pour les établissements recevant du public et les installations recevant du public. Il sera réalisé par l'entreprise Ecti Côtes d'Armor pour la somme de 2.350 euros hors taxes.

Versement d'une subvention de 100€ au bénéfice de l'Adapei 22 (deux personnes de Ploubalay en bénéficient actuellement).

Pas de préemption sur un bien situé :

- 14 rue de la Poste, cadastré AB 60 pour une superficie cédée de 500 mètres carrés.
- au Courtil de Bel Air, cadastré E 361 pour une superficie cédée de 270 mètres carrés.

Présentation et validation du projet d'aménagement et de mise en accessibilité du centre-bourg par 11 voix favorables et 5 voix défavorables

- Madame le Maire rappelle la démarche engagée concernant le réaménagement du centre-bourg dans un souci d'amélioration de la sécurité des usagers du domaine public communal et pour rendre accessible le bourg aux piétons et cyclistes ce qui n'est actuellement pas le cas.
- Ce réaménagement a bénéficié d'une subvention maximale au titre du programme Ecofaur 2 par le Conseil régional de Bretagne et d'un avis favorable du Conseil général des Côtes d'Armor.
- La chambre de commerce des Côtes d'Armor se propose d'accompagner et de conseiller les commerçants avant, pendant et après les travaux pour assurer une dynamique commerciale.
- Madame le Maire insiste sur l'exposition permanente aux dangers subie par les piétons, notamment dans la rue du colonel Pleven avec des trottoirs dont la largeur est notoirement insuffisante. Ces trottoirs ne permettent pas actuellement l'accès du centre-bourg aux personnes à mobilité réduite (voir définition ci-contre). Il importe de corriger cet état de fait avant 2015.
- En outre, un programme immobilier d'une centaine de logements est à ce jour achevé en cœur de bourg occupé majoritairement par des retraités qui apprécient la proximité immédiate des commerces.
- Le programme envisagé permet de traiter les problèmes liés à l'accessibilité pour tous au centre-bourg, la réfection des eaux usées dans le cadre de la réfection plus global de l'assainissement collectif et de résoudre les difficultés d'écoulement des eaux pluviales qui ont généré par le passé des inondations à l'occasion d'évènements pluviométriques exceptionnels.
- Laurent Progeas, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la société Eguimos, présente le projet global de réaménagement détaillé en trois phases de travaux. Son rôle est de s'assurer de la cohérence du projet étudié par l'Atelier du Marais, en qualité de maître d'œuvre, et de coordonner les différents intervenants tels que le Syndicat départemental d'électricité, Cireb, maître d'œuvre pour la réfection des réseaux souterrains…
- Les réflexions issues des nombreuses réunions sur le sujet ont été retranscrites et prises en compte afin d'obtenir un projet abouti.
- Le giratoire à la sortie de la rue des Trois Frères Lecoublet sur la rue des Ormelets permettra grâce à un double anneau central de favoriser la circulation des véhicules de gabarits lourds en intégrant un espace vert central dégagé visuellement.
- Un cheminement piéton aux abords et des espaces verts aux abords sont à conforter et à créer. Une mise en sécurité des usagers des transports en commun est intégré au projet par, notamment, la création d'un quai aux normes.
- La voirie de la rue des Trois Frères Lecoublet est calibrée pour permettre une largeur de voie de 3,50 mètres et des trottoirs d'1,50 mètre. Le stationnement est prévu de style pavé enherbé pour favoriser la pénétration des eaux pluviales. Cette voie est prévue en sens unique de circulation.
- Le stationnement le long de la rue de La Ville Martin est à faire évoluer en fonction des accords initiés avec les représentants de Triskalia, propriétaire du Magasin Vert. Cette voie est prévue en double sens de circulation pour permettre aux usagers de la rue des Trois Frères Lecoublet de remonter dans la rue du colonel Pleven.
- Des poches de stationnement seront créées le long de l'allée commerçante pour permettre l'accès des trottoirs aux piétons.
- Un parking devant le magasin à l'enseigne Casino sera implanté et permettra de favoriser la pénétration dans le sol des eaux pluviales. Un travail recherché vise une harmonisation entre le végétal et le minéral. Un quai permettant de sécuriser la desserte des usagers des autocars sera construit à la naissance de la rue du Clos Guérin. Des sondages sont prévus aux abords de l'église pour s'assurer de la qualité du sous-sol.
- La rue de La Poste en sens unique remontant sera pourvue d'un stationnement longitudinal. L'espace devant l'église sera plat pour permettre un usage festif occasionnel comme le marché de Noël. Cet espace sera également ouvert pour les cérémonies funéraires. Du mobilier urbain aidera à matérialiser cet espace ouvert uniquement à la circulation piétonne au centre, des stationnements étant prévus en périphérie.
- La place du Martray se trouve redessinée pour permettre un stationnement moins difficile et améliorer la visibilité dans un espace actuellement très dangereux pour les usagers, aussi bien motorisés que piétons.
- La rue du colonel Pleven sera repensée pour permettre des trottoirs d'une largeur d'1,50 mètre. Actuellement, l'espace situé entre la rue de la Poste et la rue de La Ville Martin est particulièrement accidentogène, très difficile d'accès pour les piétons et quasiment impossible pour les personnes à mobilité réduite. Cette augmentation de la largeur des trottoirs passe nécessairement par le passage à une seule voie de circulation sur cette portion de voie.
- L'ensemble du projet a prévu de favoriser et de matérialiser la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des piétons permettant un usage partagé de l'espace public. Les espaces 30 permettront également d'améliorer la sécurité.
- Les trois phases sont financièrement équilibrées et sont prévues de telle sorte qu'elles puissent s'imbriquer facilement dans la phase de réalisation.
- Il importe d'y ajouter la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en conformité avec le schéma directeur d'assainissement d'eaux pluviales.

Les personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite sont définies par le décret du 9 février 2006 qui reprend la directive 2001/85/CE du Parlement et du Conseil européen du 20 novembre 2001. Cette définition inclut **l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente.**

Ce sont les **personnes souffrant d'un handicap** (physique, sensoriel, psychique, etc) **permanent** (personnes en fauteuil roulant par exemple) ou **temporaire** du fait d'un accident domestique ou du travail et nécessitant par exemple l'utilisation de béquilles.

Mais les personnes à mobilité réduite, ce sont aussi **les familles avec de jeunes enfants** qui se déplacent en **landau** ou en **poussette** et plus généralement les familles avec des enfants qui ont besoin de place pour se déplacer en sécurité.

Ce sont également **les femmes enceintes, les personnes de forte corpulence** ou les **personnes mal voyantes**.

Ce sont également **les personnes âgées** qui éprouvent des difficultés à se déplacer et utilisent par exemple une canne. A noter que l'allongement de l'espérance de vie (les plus de 65 ans) va accentuer la demande d'accessibilité des centres bourgs.

Chacun d'entres nous a donc été, est ou sera un jour une personne à mobilité réduite qui aura besoin d'espace pour se déplacer en sécurité.

1ère phase de travaux.

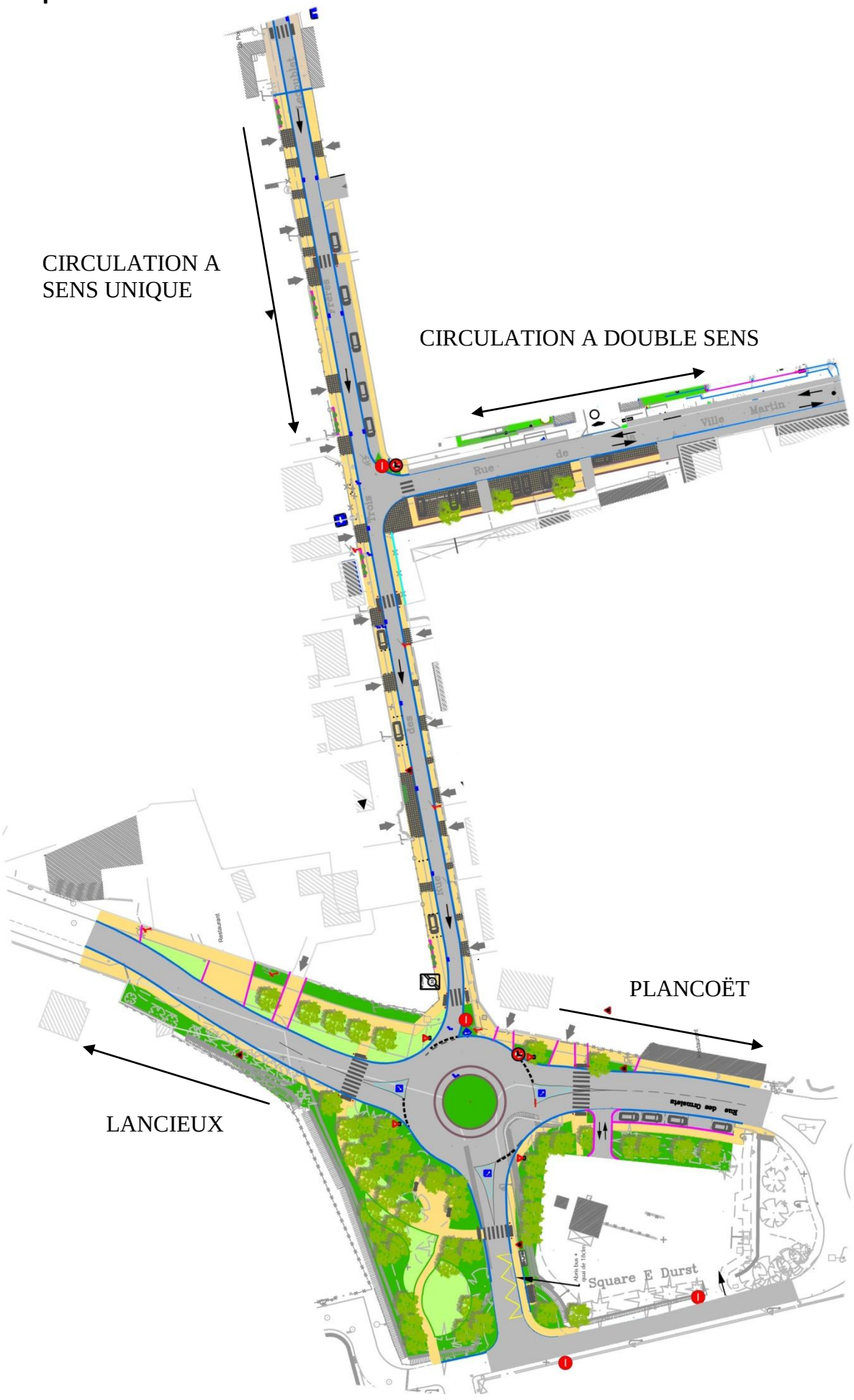

2ème phase de travaux

3ème phase de travaux

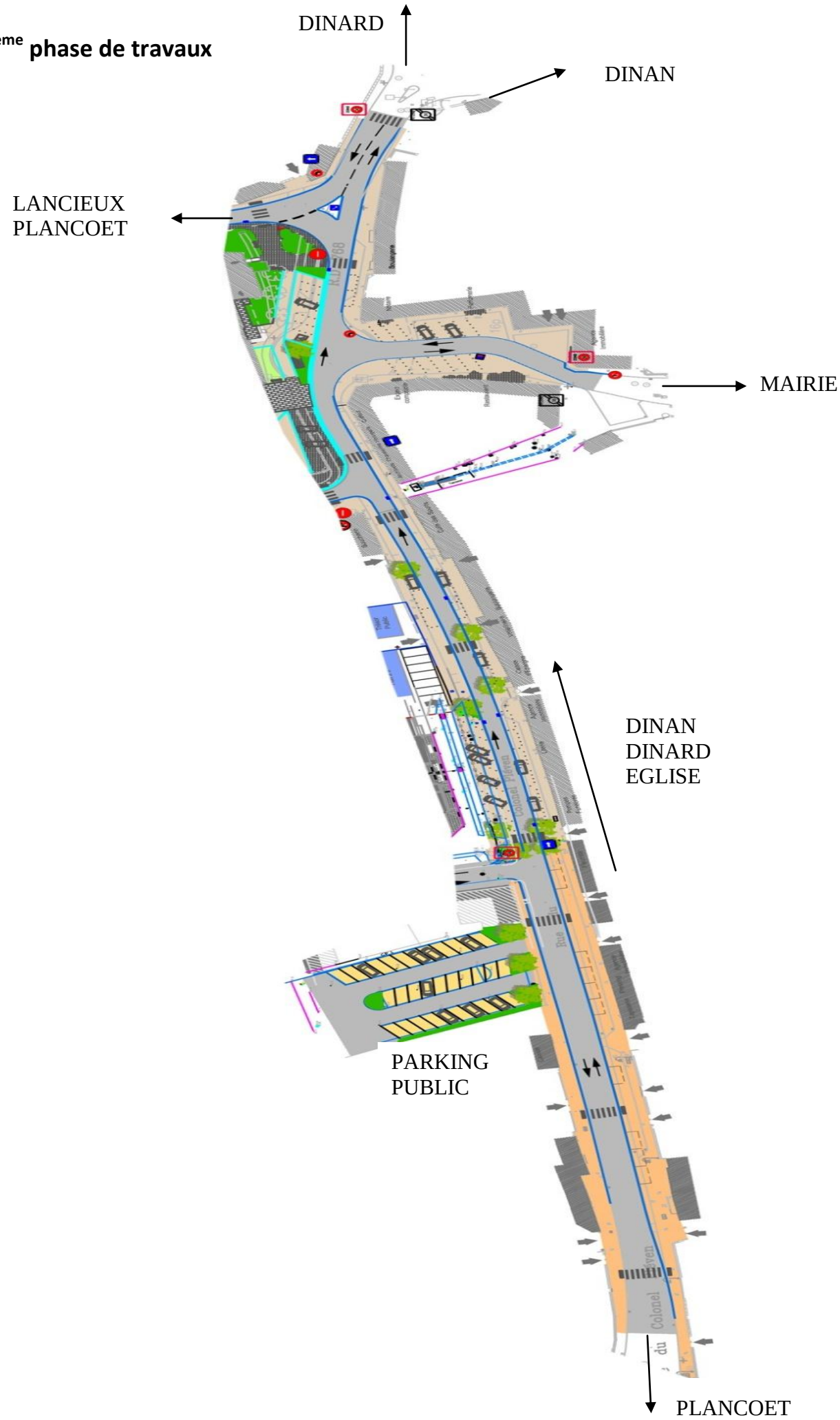

Résumé de conseil municipal du mardi 29 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, François FEJEAN, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Eric FOURNEL.

ETAIENT ABSENTS : Marie-Claire HAMON donne procuration à François FEJEAN, Jérôme LEROUX donne procuration à Bernard JOSSELIN, Fabrice GAUVAIN, Anne AMOURET, Caroline LESCLINGANT, Soizic NOGRET, Magali ONEN-VERGER, Denis JOSSELIN, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.
Signature du devis concernant le remplacement du revêtement de sol de l'appartement 1 à la résidence de Perdriel au profit de l'entreprise Miriel de Languenan, à hauteur de 1.647,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la prestation de contrôle technique du chantier de l'église au profit de la Socotec de Saint-Brieuc, à hauteur de 3.162,50 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la prestation de coordination de sécurité du chantier de l'église au profit de la Socotec de Saint-Brieuc, à hauteur de 4.820,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la prestation de coordination de sécurité du chantier de la station d'épuration au profit de la société MDC de Saint-Malo, à hauteur de 3.122,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant la réservation de trois chambres à l'hôtel Mercure Paris, porte de Saint-Cloud, du 19 au 21 novembre 2013 pour le Congrès et le salon des maires.

Signature du devis complétant le remplacement de la centrale d'alarme incendie à la salle des fêtes au profit de la société BFI Sécurité d'Iffendic, à hauteur de 250,00 euros hors taxes.

Signature du devis concernant l'acceptation de la mission du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor pour un montant de 4.914,00 euros hors taxes.

Pas de préemption sur un bien immobilier situé :

- 3 impasse de Normandie, cadastré AI 54 pour une superficie cédée de 498 mètres carrés.
- au 21 du lotissement « Le Chemin des Ecoliers », cadastré AK 130 pour une superficie cédée de 251 mètres carrés.
- au lieu-dit « Les Chênes », cadastré E 371 pour une superficie cédée de 660 mètres carrés.
- au 14 rue du colonel Pleven, cadastré AB 325 pour une superficie cédée de 29,63

Acceptation de la de modifications des statuts du Syndicat intercommunal de transport scolaire.
Adhésions des communes de Plélan-le-Petit, La Landec et Languédias à compter de la rentrée scolaire 2013, modification de l'article 3 des statuts à compter des prochaines élections municipales de 2014 et mise à jour de l'adresse du siège social par la modification de l'article 3 de l'arrêté du 6 juillet 1970.

Acquisition d'un microtracteur équipé d'un chargeur et d'un désherbeur auprès de la société Rennes Motoculture pour la somme de 33.071 euros hors taxes, soit 19.821 euros hors taxes pour l'acquisition du microtracteur, 5.350 pour celle du chargeur et 7.900 euros pour celle du désherbeur.
En outre, cette société effectue une reprise du microtracteur Iseki de 17 chevaux roues agraires pour la valeur de 3.345 euros.
Cette acquisition revient à une dépense globale de 29.726 euros hors taxes pour la commune. Des demandes de versement de subvention seront également effectuées permettant de minorer le coût final de cette acquisition.

Résumé de conseil municipal du mardi 3 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, Thierry DOUAIS, Alain CAPITAINE, François FEJEAN, Marie-Claire HAMON, Frédéric MIDELET, Alain BOURGE, Thierry TRONET, Denise POIDEVIN, Eric FOURNEL, Jérôme LEROUX, Fabrice GAUVAIN, Soizic NOGRET, Denis JOSSELIN.

ETAIENT ABSENTS : Caroline LESCLINGANT donne procuration à Marie-Annick GUGUEN, Magali ONEN-VERGER donne procuration à Denis JOSSELIN, Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.
Signature du devis concernant la pose de porte à la résidence de Perdriel au profit de l'entreprise L-G menuiserie de Ploubalay, à hauteur de 1.773,93 euros hors taxes.

Signature du devis concernant le contrat de responsabilité civile organisateur d'exposition.

Signature du devis concernant le chantier de réhabilitation de la station d'épuration au profit de la société Véritas, 15 rue des Clôtures, ZAC de la Bauchée, à Saint-Brieuc à hauteur de 7.010,95 euros hors taxes.

Approbation du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (voirie d'intérêt communautaire).
Transfert au 1er janvier 2014 de la voirie du parc d'activités de la zone artisanale de Coutelouche à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et acceptation du nouveau montant de l'attribution de compensation due à la commune de Ploubalay fixé à 219.982,07 euros.

Fixation des durées d'amortissement au budget annexe de l'assainissement collectif,.

- Réseaux d'assainissement	60 ans
- Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) : ouvrages courants	30 ans
- Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage, installations de ventilation	15 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs…)	8 ans
- Bâtiments durables	30 ans
- Bâtiments légers, abris	15 ans
- Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
- Mobilier de bureau	15 ans

- Appareils de laboratoires, matériel de bureau sauf informatique, outillages 10 ans
- Matériel informatique 5 ans
- Engins de travaux publics, véhicules 8 ans
- Frais d'études non suivies de travaux 5 ans

Prise en charge aux frais réels pour déplacement d'élus qui se rendent au congrès et au salon des maires et présidents d'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) (*Eric Fournel a émis un vote défavorable)*
Cette année, trois élus se rendent à cette rencontre, Marie-Annick Guguen, maire, Alain Capitaine, adjoint au maire, et Frédéric Midelet, conseiller municipal délégué. Les frais d'hébergement seront payés sur facture à l'hôtel et les frais de repas et d'inscription à l'Association des maires.
Les autres frais générés par ce congrès et salon des Maires et des présidents d'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) sont pris en charge par les élus : frais de route Ploubalay-Paris aller-retour, frais de déplacements à Paris, frais de restauration…

Pas de préemption sur un bien immobilier situé :

- rue des trois frères Lecoublet, cadastré AB 311 et 216 pour une superficie cédée de 71,69 mètres carrés pour un appartement, 16,20 mètres carrés pour un garage et un parking.
- rue des trois frères Lecoublet et 8 rue du colonel Pleven, cadastré AB 311 et 216, pour un garage représentant 9/10000 (lot 236, bâtiment C).
- rue des trois frères Lecoublet et 8 rue du colonel Pleven, cadastré AB 311 et 216, pour un garage représentant 9/10000 (lot 246, bâtiment C)
- rue des trois frères Lecoublet et 8 rue du colonel Pleven, cadastré AB 311 et 216, pour un garage représentant 4/10000 (lot 172), un appartement représentant 92/1000 et un autre garage représentant 9/10000.

Budget principal de la commune
Fixation de la durée d'amortissement à 1 an pour une étude de sol dans le cadre de l'aire multi-sport pour la somme de 974,74 euros.

Organisation d'un repas au profit des bénévoles de la médiathèque.
Pour les remercier un repas sera organisé et payé aux frais réels selon la facture du restaurateur.

La nouvelle compétence communautaire, «Etude sur la mise en place d'un réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques» est acceptée par 14 voix favorables et 3 voix défavorables. Cette compétence se traduira par le recrutement d'un coordinateur et par la mise en place du projet s'il aboutit.

Permanence des élus en Mairie

Une permanence des élus est assurée chaque samedi de 10h à 12h.
Pour rencontrer le Maire, un adjoint ou un conseiller municipal, prendre rendez-vous à la Mairie.
Les conseils municipaux se tiennent le 1er mardi de chaque mois à 20h30.

BREVES INTERCOMMUNALES

L'offre de transports en commun sur la communauté de communes Côte d'Émeraude

Pour se déplacer sur le territoire, osez les transports en commun :
4 réseaux, 50 arrêts ET un guide de poche pour s'y retrouver.

Difficile de programmer ses trajets en transports en commun, les informations sont dispersées entre les 4 opérateurs qui ont chacun en charge un réseau de transport en commun parmi les quatre existant sur le territoire.

Soucieuse de faciliter l'accès à l'information sur l'offre de transports collectifs réguliers - *Illenoo, Tibus, Dinard Bus*- et à la demande – *TADyCool* -, la communauté de communes Côte d'Émeraude a récemment édité un guide pratique des services de transports publics disponibles sur le territoire.

Ce guide contient :

➥ les principales informations nécessaires à l'utilisation des quatre réseaux de transports,

➥ un mémo pour connaître, d'un coup d'œil, le service de transport public qui vous permet de vous déplacer depuis votre commune vers les autres communes de la CCCE, mais aussi vers Dinan, Rennes et Saint-Malo.

Plus d'information sur les transports en commun sur www.cote-emeraude.fr.

Ce dépliant est disponible dans les accueils de mairie, ainsi que dans la plupart des services publics du territoire. Retrouvez le également en téléchargement sur le site **WWW.COTE-EMERAUDE.FR**.

Relais Assistants Maternelles (Responsable : Maud ANTOCH – accueil sur RDV)

Ploubalay : Le Jeudi de 13h30 à 18h – Moby Douce, rue Ernest Rouxel *En fonction de vos besoins, la responsable peut vous recevoir en dehors de ces horaires*	**Par téléphone au : 06-76-96-28-04** **Par mail : ram@cote-emeraude.fr**

EVENEMENTS ET FESTIVITES A VENIR

25 janvier	Repas de l'USP Basket à la salle des fêtes.
7 février	Loto organisé par L'USP Foot à la salle des fêtes.
14 février	Loto organisé par l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
25 février	Goûter organisé par le CCAS pour les plus de 65 ans à la salle des fêtes à partir de 14h00.
7 mars	Loto organisé par le CCVTT à la salle des fêtes.
15 mars	Repas de la Société de chasse à la salle des fêtes.
19 mars	Conseil communautaire à 18h à la salle des fêtes.
23 mars	1er tour des élections municipales.
30 mars	Deuxième tour des élections municipales.
4 avril	Loto organisé par L'USP Foot à la salle des fêtes.
5 avril	Spectacle Fred le Disou et Roger le Contou organisé par l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
14-18 avril	Bourse aux vêtements à la salle des fêtes.
19 avril	Soirée cabaret organisée par l'ACAPL.
20 avril	Chasse à l'œuf organisée par le Comité des Fêtes de Ploubalay dans le parc de la mairie.
9 mai	Loto organisé par Les Vieilles Mécaniques des Cottes d'Emeraude à la salle des fêtes.
16 mai	Loto organisé par l'association ISIKA Pays de Rance à la salle des fêtes.
18 mai	Thé dansant organisé par les Amis des Polders à la salle des fêtes.
25 mai	Elections européennes.
7/8 juin	Tournoi de foot organisé par l'USP Foot.
13 juin	Loto organisé par l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
14 juin	Feu de la St Jean organisé par le Comité des Fêtes de Ploubalay.
24 juin	Tournoi de bridge organisé par le Club de Bridge à la salle des fêtes.
27 juin	Fête de l'école publique.
11-13 juillet	Rassemblement du Club Triton pour son 19ème anniversaire à la salle des fêtes avec exposition de motos anglaises.
8 août	Feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes de Ploubalay.
9 et 10 août	Ball-trap organisé par la Société de chasse de Ploubalay Lancieux Trégon.
4 septembre	Goûter anniversaire des 80 et 90 ans organisé par le Club de l'Amitié à la salle des fêtes.
6-7 septembre	Théâtre organisé par l'ACAPL à la salle des fêtes.
20 et 21 septembre	Foire St Matthieu.
3 octobre	Loto organisé par L'USP Foot à la salle des fêtes.
17 octobre	Loto organisé par le CCVTT à la salle des fêtes.
23 novembre	Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes de la Ville es Prévost pour le Téléthon à la salle des fêtes.
25 novembre	Couscous de l'UNC à la salle des fêtes.
5 décembre	Loto organisé par Les Vieilles Mécaniques de Cottes d'Emeraude à la salle des fêtes.
12 décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Joseph à la salle des fêtes.
13 décembre	Loto organisé par la Société de chasse à la salle des fêtes à 20h.
18 décembre	Goûter de Noël du Club de l'Amitié, noces d'or et de diamant à la salle des fêtes.
19 décembre	Arbre de Noël de l'école publique à la salle des fêtes.
31 décembre	Réveillon organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes de Ploubalay.

Ce calendrier est réalisé à partir des informations disponibles (réservation de la salle des fêtes et courrier des associations) au moment de la publication. Nous ne sommes pas responsables des modifications ultérieures.

ETAT CIVIL

Naissances

Bleuenn Dantec	30 septembre 2013
Camille Tanguy Le Quéré	13 octobre 2013
Zoé Josselin	26 octobre 2013
Cléa Meudal	4 novembre 2013
Léonie Trac	4 novembre 2013
Margaux Sévin	6 novembre 2013
Liam Braga Goron	21 novembre 2013
Alicia Rebours	6 décembre 2013
Léonie Cherrier	9 décembre 2013
Lya Collet	11 décembre 2013
Ylenzo Chopin	18 décembre 2013

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Anne Marie Marcadé	17 octobre 2013
Gaston Lacroix	19 octobre 2013
Thérèse Daniel veuve Guguen	11 novembre 2013
Juliette Chevalier veuve Vincent	6 décembre 2013
Yves Clair	7 décembre 2013
Pierre Gilbert	13 décembre 2013

Avec nos sincères condoléances aux familles.

LES FONTS BAPTISMAUX DE L'EGLISE

Ils ont été fabriqués de 1742 à 1743 dans un même bloc de marbre rose.
Les cuves baptismales sont taillées dans un monolithe placé sur deux balustres.
Les mesures en sont : 0,90m de hauteur, 1,50m de longueur, 1,10m de largeur.
Cette œuvre a été achetée à Laval et est la propriété de la commune. Référence Mérimée : PM22000866.

Le 2 avril 1749 les fonts baptismaux étaient mis en place. La boisure a été réalisée par Louis Duhamel, menuisier de Saint-Malo et la ferrure ou ferrade par monsieur Jean Bourdet, serrurier à Lancieux

Autrefois les cuves étaient encadrées par les statues de Saint Michel et de l'Archange Gabriel, personnages se partageant la charge de protéger les portes de l'église contre l'intrusion du démon ce qui explique leur présence dans la chapelle baptismale.

Le baptême dans les fonts baptismaux est habituellement fait par aspersion, versement et trempement. Cependant, seuls certains fonts baptismaux sont assez grands pour permettre l'immersion totale de l'enfant. Les premiers fonts baptismaux étaient construits pour l'immersion entière, mais ils sont devenus plus petits lorsque le baptême des enfants est devenu plus courant.

La majorité des églises utilisent de l'eau bénite pour remplir les fonts. Une vaisselle spéciale d'argent, appelée une aiguière, peut-être utilisée pour remplir les fonts.

LES ECOLES PUBLIQUES : GROUPE SCOLAIRE HENRI DEROUIN

A la médiathèque

Les enfants de l'école maternelle se sont rendus à la médiathèque pour écouter le livre des contes que leur a présenté Mme Mounier. Les élèves de l'école élémentaire quant à eux iront bientôt échanger sur les livres sélectionnés du *« prix des Incorruptibles »*, auquel ils participent encore cette année.

Les élèves attendent aussi avec impatience la prochaine exposition qui aura lieu à la médiathèque, et qui portera sur des sculptures japonaises.

Goûter et spectacle à l'école

Les élèves ont terminé l'année sous le signe des festivités.

Des ateliers culinaires ont été organisés à l'école où les petits comme les grands se sont adonnés à la pâtisserie : sablés, dattes fourrées, fondant et saucisson au chocolat ont été confectionnés ... pour ensuite être dégustés lors d'un gargantuesque goûter pour le plaisir des papilles des élèves !

Puis, ils ont assisté au spectacle grandiose que leurs parents avaient préparé : *« Les parents font leur cinéma ! »* Un grand merci à eux qui comme à leur habitude ont séduit tout le public de la salle.

Echange avec Oualidia au Maroc

Depuis juin dernier, les élèves avaient amassé cahiers et fournitures dont ils n'avaient plus besoin, dans le but d'en faire don aux écoles d'Oualidia au Maroc. Et c'est par *l'Association de Roz Avel* que ces derniers ont été remis en mains propres au Maroc. Un échange épistolaire s'est aussi mis en place pour le plaisir des élèves qui découvrent une toute autre culture et mœurs.

Une soirée couscous est organisée à la salle des fêtes de Lancieux le samedi 8 février au profit de l'Association.

Venez nombreux !

A la piscine

Les élèves de Ce1 et de Cp se sont rendus à la piscine. Aussi après douze séances, ils ont réussi à nager comme des poissons dans l'eau !

Les élèves de Grande Section se jetteront à l'eau, à leur tour en mars.

Rendez-vous à noter en 2014

-Exposition à la galerie d'art de l'école autour du thème du jardin, tout le long du mois de janvier.

-Soirée couscous le 8 février en collaboration de « Roz-Avel ».

-Rendez-vous en mars pour les animations autour du « printemps des poètes ».

Cin'école

Les classes de Moyens, des Grands, des Cp et des Ce1 sont allés au cinéma en novembre dernier pour voir la projection du film « Ernest et célestine ». Cette sortie s'inscrit dans le projet « Cin'école », afin que les enfants puissent assister à la projection de films (un par trimestre), dont ils débattent ensuite en classe. Une initiation au 7° art dont ils raffolent.

Meilleurs vœux pour la nouvelle année 2014 !

L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Echange inter-générationnel

Depuis quelques années la classe des grands de la maternelle a tissé des liens avec les anciens de la résidence du Parc. La première rencontre de cette année a eu lieu fin octobre : les 27 élèves de grande section accompagnés de leur mascotte Lou ont rendu visite aux résidents afin de faire connaissance et de passer un agréable moment.
Au menu de l'après-midi : comptines, chansonnettes fortement appréciées par les résidents de l'EHPAD. Chaque enfant s'est présenté puis des dessins personnalisés sur le thème « les peintres » ont été offerts aux anciens.

Zumba

La classe de CE2-CM1 a découvert une nouvelle danse très tendance : la Zumba. La Zumba, est une danse originaire de Colombie, qui mélange plusieurs danses latines telles que la salsa, le merengue, le flamenco et la cumbia.
Elle permet de développer la rapidité et la coordination des gestes.
Les élèves ont beaucoup apprécié les cours dispensés par Alexandra du club de danse de Ploubalay et sont heureux d'avoir présenté leur chorégraphie lors du spectacle de Noël.

Animation sur les 5 sens

Le mardi 12 novembre 2013, les classes de maternelle ont participé à une animation sur les 5 sens avec Bruno MAREC.
Nous avons fait la connaissance d'Armand le pantin, à qui, il manquait les yeux, le nez, la bouche, les oreilles et les mains.
Avec l'aide de 5 génies, nous avons redonné à Armand les 5 parties du corps qui lui manquaient.
Elles lui ont permis de retrouver ses 5 sens :

- sa bouche, pour le goût
- ses oreilles, pour l'ouïe
- ses yeux, pour la vue
- son nez, pour l'odorat
- ses mains, pour le toucher

Monde et nature

Dans le cadre du programme de découverte du monde et de géographie, les élèves de CE1-CE2 ont bénéficié d'une animation sur le thème des paysages du monde qui permet d'apprendre aux enfants à reconnaître les paysages en fonction des grandes zones climatiques de la Terre. Puis, à partir de l'observation qui leur est proposée, déterminer les éléments qui constituent un paysage et comprendre les raisons des changements qui leur sont parfois imposés. Les CE2-CM1-CM2 eux ont suivi une animation richement illustrée présentant aux enfants les différents outils développés par les géographes pour se situer sur un globe, lire une carte, s'orienter à l'aide d'une boussole... Au cours de l'animation, ils ont compris les raisons des grandes disparités à travers le monde et en Europe.
Toutes les classes continuent à travailler sur ces thèmes.

La terre est ma couleur

Le mercredi 4 décembre, les élèves du CP au CM2 se sont rendus à la médiathèque pour l'exposition *La terre est ma couleur*. Les 14 affiches de l'exposition invitent les enfants à aller vers les autres, quelles que soient leurs différences, dans le respect de leurs droits. Chaque affiche présente des documents et des photographies ainsi que des questions qui interpellent les enfants et les encouragent à exprimer leurs sentiments, leurs opinions...
Les classes ont ainsi poursuivi leur travail d'année sur les continents.

Unan, Daou, Tri : Gouren

Depuis 3 ans, les élèves du CP au CE2 bénéficient de l'intervention de Jean-Yves Chausse, professeur de Gouren. Dans un premier temps, il leur explique par différents jeux les règles de ce sport, il les arbitre lors de premiers combats et leur enseigne le vocabulaire utilisé dans ce sport breton. Les enfants ont retenu que pour rejoindre l'aire de combat, l'arbitre dit: «Prestoc'h»; ils se serrent alors la main et le combat débute quand ils entendent «krogit», le combat est fini lorsque l'arbitre annonce «dibenn» après une victoire immédiate par lamm (deux épaules au sol) ou un kostin (une épaule au sol).

Marché de Noël

Cette année encore, l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Ploubalay (ACAPL) organisait son marché de Noël à l'abri de la salle omnisport de Ploubalay.
L'école Saint Joseph y tenait un stand. On pouvait y trouver tout plein d'objets confectionnés par les parents d'élèves. Et force est de constater que ceux-ci ont du talent :
Un grand merci à eux pour le temps passé à préparer et tenir le stand. Un grand merci également à l'ACAPL pour la mise à disposition de celui-ci!

Célébration de Noël

Jeudi 19 décembre 2013, les enfants se sont réunis à l'école pour célébrer Noël. Ils ont commencé par le chant « Ouvrir les mains, cueillir la lumière », écouté l'histoire « Le Noël de Sylvain » et échangé avec le Père Didier sur la nativité.
Ce moment de partage a été fort apprécié par les petits et les grands.

Cinéma de Noël

Le Père Noël a offert aux élèves de maternelle et de primaire une séance de cinéma. Ils ont pu profiter de l'univers enchanteur de la reine des neiges, conte d'Andersen mis en image par Disney pour les plus grands et des aventures de L'apprenti Père Noël et le flocon magique pour les maternelles.

A vos agendas :
* **Café rencontre :** vendredi 10 janvier (galette des rois)
* **Spectacle Fred le Disou et Roger le Contou :** samedi 5 avril
* **Portes Ouvertes :** samedi 12 avril 9h30-14h

ETAT DES TRAVAUX

Travaux réalisés par les services municipaux

- Travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts.
- Pose des illuminations de noël.
- Installation d'un panneau de signalisation pédagogique en entrée d'agglomération route de Dinard (D768).
- Chemin de la Barrière : protection de la source (sur-callebotis plus pompe à bras pour prendre de l'eau). Précision : EAU NON POTABLE

Travaux réalisés par des entreprises extérieures

- Remplacement d'une porte d'entrée à la Résidence Perdriel (Entreprise L.G menuiserie de Ploubalay).
- Remplacement du revêtement de sol de l'appartement 1 de la résidence Perdriel (entreprise Miriel de Languenan).
- Réfection du trottoir de la rue Ernest Rouxel par l'entreprise SACER.

Travaux à venir

- Début des travaux rue des trois frères Lecoublet et de La Ville Martin
- Travaux à la résidence Perdriel..

Nouvel équipement

Ce microtracteur permettra notamment un entretien mécanique des espaces sablés et gravillonnés (parc de la mairie, cimetière, chemins sablés) réduisant ainsi l'utilisation de pesticides.
Il permettra de faire bien d'autres travaux. Par exemple sa première utilisation a consisté à évacuer les arbres tombés dans les chemins de randonnés suite à la tempête (godet avec une pince crocodile).

Déclarations préalables accordées du 1er octobre au 30 décembre 2013

Marcel Hervy	26 lot La Vallée d'Emeraude	Abri de jardin
Sébastien et Sabine Houée	16 lot La Vallée d'Emeraude	Abri de jardin
Patrick Galezowski	30 rue de Joliet	Création et remplacement d'ouvertures
Marcel Lassauce	10 rue des Châtaigniers	Isolation extérieure et bardage
Liliane Guillotel	22 rue de la Poste	Clôture
Franck Guedo	43 rue de Joliet	Changement de porte de garage en porte fenêtre et création d'un velux
Michel Quentin	2 bis rue des Saudrais	Véranda, appenti et carport

Permis de construire accordés du 1er octobre au 30 décembre 2013

EARL Les Rivières	La Rouaudais	Construction d'un hangar fourrage et d'un silo
Thierry et Chantal Le Berre	9 rue des Ajoncs	Construction d'une maison individuelle
Benoit Kantharos Chantrel	14 rue du Colonel Pleven	Construction d'une maison individuelle
Jérome Weil	Zone artisanale de coutelouche lot 12	Construction d'un hangar pour activité de charpentier avec bureaux
Benjamin Rault	40 lot La Vallée d'Emeraude	Construction d'une maison individuelle

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le cercle culturel franco-britannique

Au fil des rencontres et du bouche à oreille, Français et Anglais installés sur la Côte d'Emeraude ont forgé un groupe de "copains", soudés autour des mêmes valeurs : convivialité, curiosité, goût des belles et des bonnes choses.

En septembre, le groupe est devenu une association type loi 1901 : le "Cercle culturel franco-britannique de la Côte d'Emeraude", ou CCFBCE.

L'association compte à ce jour une trentaine de membres. Président et secrétaires sont ploubalaysiens, la vice-présidente est anglaise et la trésorière est pleurtuisienne. Ses activités : les "conversations franco-anglaises" où chacun se perfectionne dans la langue de l'autre, les balades et randos suivies d'un bon déjeuner, les sorties et visites culturelles, les pique-niques …

Le Cercle se réunit tous les lundi après-midi, de14H à 16H45, dans la Salle du Mille-club mise à sa disposition par la Mairie. Si vous souhaitez entrer en contact avec l'association, appelez Gilbert Feldmann au 02 96 27 72 17 (mail : gilbert.feldman@free.fr)

824ème Section des Médaillés Militaires

L'assemblée générale aura lieu le samedi 15 février 2014 au lieu habituel. Au cours de l'assemblée il sera rappelé particulièrement, entre autre, quelques extraits de l'article premier des statuts :

BUTS DE L'ASSOCIATION

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a pour but :

- De concourir au prestige de la médaille militaire partout où la « Société »exerce son action.
- De pratiquer la solidarité sociale, morale et matérielle envers ses membres.
- D'aider à l'éducation des enfants à charge de sociétaires ou placés sous la responsabilité légale de ceux-ci.
- D'aider par des actions éducatives, techniques, sociales, les enfants handicapés (même majeurs) à charge de sociétaires ou placés sous la responsabilité légale de ceux-ci.
- De participer aux cérémonies nationales et patriotiques ou à toute action éducative se rapportant au devoir de mémoire

Pour satisfaire tous ces besoins nous faisons appel à tous les Médaillés militaires souhaitant nous rejoindre.

Union Bouliste

Le boulodrome est ouvert à tous le mardi et le vendredi à partir de 14h.
Le vendredi : concours sociétaires avec tirage au chapeau de début novembre à fin mars 2014.
Le concours du 6 décembre 2013, au profit du Téléthon, a rapporté 225 € qui ont été remis à Mme Anne Rouxel.

USP Tennis de Table

La saison 2013-14 s'est poursuivie, la première phase de l'équipe 1 en D3 a vu des rencontres très disputées par des joueurs manquant d'entrainement (dû aux études).

L'équipe 1 termine sa première période 7ème de sa poule avec 9 points.
La seconde phase sera importante pour l'équipe 1 pour conforter sa place en D3.

Chaque samedi les plus jeunes et les novices suivent de 10h à midi un entrainement adapté à chaque niveau.
Les joueurs « loisirs » sont toujours assidus pour s'entrainer le mardi de 19h30 à 21h.

En mars sera organisé à Ploubalay comme chaque année le tournoi intercommunal pour les jeunes de - de 11 ans et - de 15 ans:

- 23 novembre 2013 La Richardais
- 1 mars 2014 St Malo
- 22 mars 2014 Ploubalay
- 14 mai 2014 Tinteniac
- 7 juin 2014 Baguer Morvan.

Comité des Fêtes de la Ville es Prévost

Le thé dansant du 24 novembre à permis de récolter 420€ au profit du téléthon.

NOUVEAUX A PLOUBALAY

MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE

LES BÉBÉS LECTEURS

Animation gratuite
ouverte à tous les enfants
de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte

de 10h30 à 11h30

Mercredis 22 Janvier -19 Février- 19 Mars
Samedis 25 Janvier -22 Février- 22 Mars

Stages informatiques
les mardis à 14H

Réservation : 02 96 88 60 68

Rencontre « Livre & nous »
Vendredi 17 janvier 17
Ouvert à tous .
Vous avez aimé un ouvrage et
vous souhaitez faire partager votre lecture ou
simplement prêter une oreille attentive aux échanges

Centenaire de la guerre 14/18

Nous invitons les habitants à réunir
tout document et objet
ayant un rapport avec La Grande Guerre,
ceci en vue
d'un collectage futur
qui alimentera
une exposition en novembre 2014.

Exposition *21.12.13 / 01.03.14*

Entrée Libre

Photographe: *DOINEAU Gaëtan*

Exposition **Février**

Vos réservations !

Vous pouvez nous demander d'effectuer des réservations de documents sur votre carte de bibliothèque.
Nous pouvons vous faire venir des ouvrages de la bibliothèque Départementale de Plérin.
Son catalogue est consultable sur http://bca.cotesdarmor.f

Suivez notre actualité sur le site de la mairie et sur agendaou.fr

Ludothèque
ASSOCIATION DANSONS LA CAPUCINE
✆ 06 62 43 84 31 mail : dansons-la-capucine@hotmail.fr

Bonne année 2014

En 2014, la ludothèque vous proposera encore plus de jeux et d'animations.
La ludothèque est un lieu d'échange et de découverte pour tous, elle n'est pas que pour les petits !
C'est pourquoi la ludothèque va élargir son fond de jeux pour Ados et Adultes alors n'hésitez pas à nous rendre visite lors de nos permanences.

RECHERCHE : NOUS MANQUONS DE BENEVOLES !!!

Vous voulez plus de jeux, de jouets, de permanences et d'animations… ?
Nous vous attendons, rejoignez notre équipe de bénévoles !!!!
Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de possibilités. Même une heure de temps en temps !
Alors n'hésitez pas. Renseignements auprès des bénévoles de la ludothèque…

Attention nouveauté 2014 : **Pas de changement d'horaires pendant les vacances**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC :

- **Cession d'une partie du parc de stationnement situé rue du Colonel Pleven**
- **Déclassement d'une partie du domaine public consistant en des chemins communaux aux lieu-dits Rideu, La Martinais, Le Grand Vau Bruand, et La Ruais.**

En application du code de l'urbanisme et par délibération du conseil municipal du 1er octobre 2013 et 29 octobre 2013 et arrêté municipal du 5 décembre 2013, une enquête publique portant sur le déclassement du domaine public avec la cession d'une partie du parc de stationnement situé rue du Colonel Pleven et le déclassement d'une partie du domaine public consistant en des chemins communaux aux lieu-dits Rideu, La Martinais, Le Grand Vau Bruand et La Ruais est ouverte pour une durée de 18 jours du **lundi 20 janvier 2014 au jeudi 6 février 2014** inclus, en Mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, pendant 18 jours consécutifs du lundi 20 janvier 2014 au 6 février 2014.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture de la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
La mairie est fermée le mardi et samedi après midi.

Monsieur Jean DESSUS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Ploubalay rue Ernest Rouxel BP 1 22650 Ploubalay, qui les annexera au registre.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, les

LUNDI 20 JANVIER 2014 de 9 heures à 12 heures
JEUDI 6 FEVRIER 2014 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra l'ensemble des documents (dossier, registre et courriers) au commissaire enquêteur qui disposera de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour lui remettre son rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel figureront ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00, la mairie est fermée le mardi et samedi après midi.

Imprimé sur papier recyclé

ELAGUER, LA SÉCURITÉ SUR TOUTE LA LIGNE !

Janvier 2011

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

- **Aucun travail d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF.** En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dégagée.
- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa N°90-0188. (Document disponible auprès des services techniques des mairies ou bien auprès d'ERDF local*).
- ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.
- Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

* ERDF - Réseau Electricité Bretagne - Service DR-DICT - 64 bd Voltaire - BP 90937 - 35009 Rennes Cedex
Tél : 02 99 03 55 87 - erdf-grdf-urebretagne-dict@erdf-grdf.fr

FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL OU CONFIER L'ÉLAGAGE À ERDF ?

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées ou de les confier à ERDF lors d'une campagne d'élagage programmée sur votre commune, si les végétaux concernés se situent dans la zone à risque électrique (à moins de 3 mètres des lignes électriques).

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

erDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous

ERDF/Réseau Electricité Bretagne - MOA (L. Lassabe)/Communication (F. Bry-Clary)

Elaguer

SPECIAL RESEAUX HTA ET BT

INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire

- Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si les trois conditions suivantes sont réunies :
  - La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique
  - L'arbre ne respecte pas les distances prescrites par l'Arrêté interministériel du 17 mai 2001*
  - Cet arbre planté en domaine privé déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 25 du décret du 14 mars 1965, chapitre IV).
- Dans ce cas, l'élagage des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix (voir page 4).

ERDF

- En dehors des cas qui réunissent les trois conditions mentionnées ci-contre, ERDF assure l'élagage des végétaux.
  Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.
- Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

* BT nu à 1 m, HTA nu à 2 m, conducteur isolé : pas de frottement

erDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous

LES ZONES D'ÉLAGAGE ET LES DISTANCES MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE (CF. NORME NFC 11-201)

Schéma des distances Haute Tension (HTA)

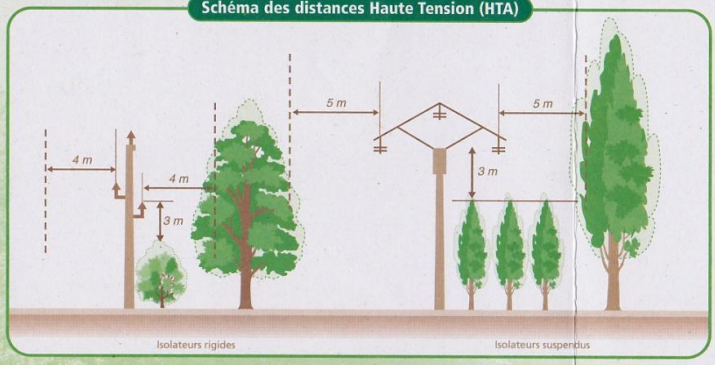

Schéma des distances Basse Tension (BTA)

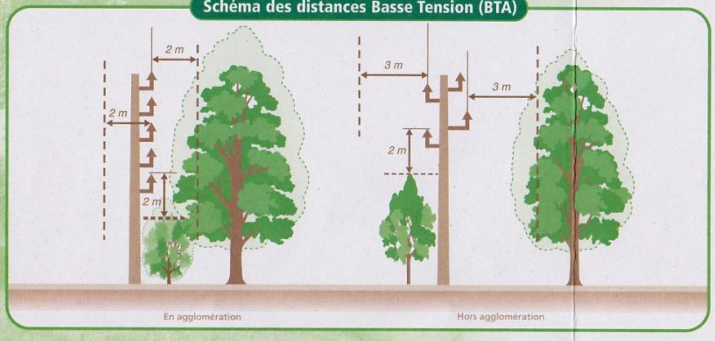

À SAVOIR

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des **dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. **A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 €.**

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter **une fois les plantations arrivées à maturité**.

Conseil n° 2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n° 3 : Entretenez régulièrement votre végétation.

Pôle Fruitier de Bretagne
Conservation, Études et Valorisation

Les fruits, une richesse patrimoniale bretonne

Initié en 2009 par l'association Les Mordus de la Pomme, le Pôle Fruitier de Bretagne a été créé fin 2011. Le projet, porté par la CODI (Communauté de Communes de Dinan), est financé par la Région Bretagne, la CODI, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan et l'association CŒUR Emeraude (porteuse du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude).

Le Pôle Fruitier de Bretagne a 4 missions essentielles :

- L'inventaire des variétés fruitières patrimoniales
- La conservation des variétés patrimoniales
- L'étude des caractéristiques des variétés
- La valorisation économique et pédagogique des variétés fruitières bretonnes

Le Pôle Fruitier de Bretagne œuvre aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Bretagne et a pour vocation à fédérer les acteurs bretons de la filière fruitière (associations, professionnels, laboratoires…) et de sensibiliser le grand public à la richesse fruitière bretonne et à la disparition des vergers.

Aujourd'hui, devenus invisibles pour beaucoup, les arbres fruitiers de Bretagne sont en danger. Présents dans les haies, ils ont parfois disparu lors des remembrements. Beaucoup de vergers ont également disparu avec l'urbanisation.

La diversité fruitière bretonne, estimée à 6000 variétés, représente un potentiel important dans la réponse aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, résistance aux maladies…) et nous avons tous un rôle à jouer.

Si vous possédez un verger ou un vieil arbre fruitier chez vous, une variété locale ancienne peut s'y trouver. Dans ce cas, un geste simple peut permettre de sauvegarder une variété de la disparition : **prévenez-nous !** Nous pourrons, au besoin, récolter un greffon qui permettra de sauvegarder ce patrimoine génétique pour les générations futures.

Renseignements :
Guillaume LEPETIT
Pôle Fruitier de Bretagne
Maison de la Rance
Quai Talard – Port de Dinan
22100 LANVALLAY
02.96.87.73.42
www.polefruitierbretagne.fr

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'hiver, du 3 au 14 mars, et pendant les vacances de Pâques, du 28 avril au 9 mai.
Il accueille les enfants de 3 à 14 ans de 7h30 à 18h30 à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas.
Le programme des activités est affiché au centre de loisirs.

Renseignements auprès de Delphine DARSEL au 06.30.00.90.20 ou au 02.96.27.31.43

INFORMATIONS DIVERSES

Pratique

Tibus (0810 222 222 prix d'un appel local) www.tibus.fr
Ligne 12 : Dinan-Taden-**Ploubalay**-Saint Jacut-de-la mer.
Ligne 14 : Saint Cast le Guildo-Saint Jacut-Trégon.
Ploubalay-Lancieux-Saint Malo.

Il existe également un service à la demande
Téléphonez au plus tard la veille de votre voyage avant 17h (sauf pour un voyage le lundi où la réservation devra être faite au plus tard le vendredi soir précédent avant 17h).

Changement de domicile

Afin de faciliter la bonne transmission des courriers et documents, nous vous remercions d'informer la mairie de tout changement de domicile (départs ou arrivées dans la commune) y compris à l'intérieur de la commune.

Recensement obligatoire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire.
La mairie vous remettra une attestation de recensement qui vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours.
www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement

Collecte des ordures ménagères

Rappel : depuis le 1er janvier 2014 le ramassage des ordures ménagères se fait le mardi.

Le monoxyde de carbone

il s'agit d'un gaz toxique provenant du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fioul ou éthanol. Ce gaz est inodore, invisible et non irritant. Il provoque des maux de têtes, des nausées, la paralysie musculaire. Il peut entrainer le coma voire la mort en quelques minutes.
Afin d'éviter les intoxications faîtes intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations (chaudière, chauffe-eau, chauffe-bain, inserts et poêle) et ramoner votre cheminée.
Vous devez également veiller à la bonne ventilation de votre logement : 10 minutes d'aération par jour, ne pas obstruer les grilles d'aération.

L'ALIMENTATION : Comment associer plaisir de manger et santé ?

Les Elus MSA du canton de Dinard organisent une soirée-débat sur l'Alimentation

JEUDI 13 FEVRIER 2014
20h15
Espace Delta
PLEURTUIT

Animée par Corinne MORIN Diététicienne D.E

- Connaitre les erreurs alimentaires
- Savoir les éviter
- Savoir composer les repas avec menus familiaux
- Apprendre à déchiffrer les étiquettes

N'hésitez pas à nous rejoindre à cette réunion d'information et d'échange GRATUITE et OUVERTE A TOUS.Entrée libre

Vie en communauté

Le recensement, c'est obligatoire

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.
Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).
Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.
C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Alerte aux tentatives d'escroqueries

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) est régulièrement informée de l'utilisation frauduleuse de l'appellation « Finances Publiques » pour abuser les contribuables. Ces actions visant aussi bien des usagers particuliers que des professionnels peuvent revêtir diverses formes telles que :

Des courriers électroniques frauduleux (« phishing »)

Le phishing ou technique du "hameçonnage" consiste en l'envoi de courriers électroniques usurpant l'identité d'administrations ou de grands organismes.
Le message est très souvent à l'entête ou à la signature de la Direction Générale des Finances publiques ou des Ministères de l'économie, des finances ou du budget. Il demande aux usagers de fournir leur numéro de carte bancaire ou de compléter leurs coordonnées personnelles en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.
Ces courriers sont des faux. L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. **Le numéro de carte bancaire n'est jamais demandé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter des coordonnées personnelles.**
La DDFiP des Côtes d'Armor engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages, à ne pas cliquer sur les liens qui s'y trouvent et recommande de les supprimer systématiquement.

Des courriers postaux contenant une proposition commerciale superflue.

Il s'agit très souvent de proposer à un créateur d'entreprise une inscription sur un Registre National Intra-communautaire contre paiement (envoi d'un chèque), alors que l'attribution d'un numéro de TVA intra-communautaire par l'administration est gratuite et automatique.

Des appels téléphoniques émis par des personnes se faisant passer pour des agents des Finances publiques auprès de contribuables.

On leur demande de fournir des coordonnées bancaires ou de réaliser un virement sur un compte pouvant être domicilié à l'étranger. Si vous êtes contacté de cette façon, n'hésitez pas à prendre le nom de votre interlocuteur, afin d'appeler le service des impôts des particuliers ou le service des impôts des entreprises dont vous dépendez, et demandez à parler à cette personne. N'appelez pas au numéro qu'elle pourrait vous donner.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Social

Mission locale

7 rue Victor Schoelcher - 22100 DINAN Tél 02.96.85.32.67

Permanence le 2ème et 4ème VENDREDI du mois de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Ploubalay sur rendez-vous auprès de la mission locale.

Relais Parents Assistants Maternels

Nouveau service de la CCCE.
Tél : 06 76 96 28 04
ram@cote-emeraude.fr

Secours catholique

L'équipe du Secours Catholique du canton de Ploubalay
Tél 06.15.29.03.78

Association d'Aide à Domicile Beaussais-Rance-Frémur

1, rue Léon Pépin, PLESLIN-TRIGAVOU Tél 02.96.27.86.77

Permanence téléphonique du PAEJ (point accueil écoute jeune).

Pour un conseil, une médiation parents-enfants, pour « parler » et « être écouté », une spécialiste est à votre disposition.
Accueil téléphonique au n° vert 0800 804 001

EHPAD (Établissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). 02.96.27.21.50

Les personnes intéressées par les animations qui se déroulent dans l'établissement, quel que soit leur âge, peuvent y participer, proposer de nouvelles activités ou simplement les vivre avec les pensionnaires de la Résidence du Parc.

Animations hebdomadaires

Lundi	Ateliers divers, sorties, belote, scrabble
Mardi	Chansons, dernier mardi du mois : anniversaire
Mercredi	Séance de gym, dernier mercredi du mois : cinéma
Jeudi	Ateliers divers, lecture, sorties, 2ème jeudi du mois : ludothèque
vendredi	Atelier mémoire, une fois par mois messe

Sorties ponctuelles : spectacle, pique-nique, théâtre, cirque, musée, petit train de Dinan.

Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Dinan

Le CLIC pour personnes âgées du Pays de Dinan a pour mission :

- **L'information et l'orientation** des personnes âgées, des familles et des professionnels.
- **L'évaluation des besoins** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des **plans d'aides** à domicile.
- Le **recensement des besoins**.

CLIC du Pays de Dinan
Zone Atlante
7 rue de la Violette
22100 Quévert
Tél : 02.96.85.43.63
clicpaysdinan@yahoo.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-18h

Point Intercommunal Accueil Emploi : permanences à Ploubalay

Le Point Intercommunal Accueil Emploi (PIAE) est une structure de proximité au service des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux. En lien avec Pôle Emploi, le PIAE est un service qui s'adresse à la fois aux personnes qui cherchent un travail mais également aux employeurs qui souhaitent recruter. Ce service est financé par la communauté de communes Côte d'Emeraude et par le conseil général d'Ille-et-Vilaine.
Venez rencontrer la conseillère du Point Intercommunal Accueil Emploi à Ploubalay **le mardi matin en mairie de 9h à 12h** (hors juillet et août).
Renseignements et prise de rendez-vous au siège du PIAE à Dinard au 02.99.46.22.26 ou par courriel à : accueil@cote-emeraude.fr

Les restaurants du cœur

La campagne d'hiver 2013-2014 des restaurants du cœur commencera fin novembre partout en France. Distribution à Matignon les jeudis de 14h à 16h15 ZA de Chemin Vert.
Des inscriptions, préalables à l'ouverture, seront assurées le mercredi 13 novembre de 9h à 11h30 et de 14 h à 17 h et le jeudi 14 novembre de 9h à 11h30.
Les dons de toutes natures peuvent être déposés le mercredi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h. Horaires de décembre à mars.
Tél : 02 96 80 52 91

Correspondance pour la CPAM

Quel que soit le lieu de résidence dans le département, tous vos courriers (transmission d´une attestation de salaire ou une déclaration d´accident de travail, demande de renseignement de formulaires...) doivent être adressés à la : CPAM des Côtes d´Armor - 22024 Saint-Brieuc cedex 1. En y précisant votre numéro de sécurité sociale.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SOUS PREFECTURE DE DINAN Tél 02 96 62 44 22
www.cotes-darmor.pref.gouv.fr
ouverture : lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h15

PASSEPORT ELECTRONIQUE
Depuis juillet 2009 les passeports se font en mairie de Dinan, Plancoët ou Matignon (sur rendez-vous).

CARTE NATIONALE D'IDENTITE
Délai d'obtention: 3 à 4 semaines.
Pièces à fournir :
- une copie intégrale d'acte de naissance pour une 1ère demande, en cas de perte de la carte ou si la carte est périmée depuis plus de 2 ans.
-2 photos d'identité 35X35 identiques et récentes, tête nue et de face, fond clair et sans rideaux.
- l'ancienne carte d'identité (ou la déclaration de perte ou de vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux)
- justificatif de domicile et livret de famille.
Dans tous les cas, pour les mineurs et si les parents sont divorcés, vous devez produire une photocopie de l'extrait de jugement fixant la résidence de l'enfant

RECENSEMENT MILITAIRE
Il est obligatoire. Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent. Il faut se présenter en Mairie avec le livret de famille.

S.I.D.C.O.M BEAUSSAIS-RANCE-FREMUR
Tél 02 96 27 14 57 ; www.sidcom-beaussais-rance-fremur.fr
Collecte des ordures ménagères le mardi pour les particuliers.
A la campagne le mardi uniquement
Rappel: les conteneurs doivent être ramassés au plus tôt, dans la mesure du possible. Pour changer, retirer ou réparer un conteneur se présenter aux ateliers municipaux zone de Coutelouche à 13h30 ou 17h15 avec un justificatif de domicile.

DECHETTERIE du S.I.D.C.O.M
La Mennais Peslin-Trigavou
Tél 02 96 27 81 20
Lundi, vendredi et samedi: de 9h à 12h et 13h30 à 18h
Mercredi-jeudi: de 13h30 à 18h

SPANC (Mairie de Saint-Briac-sur-Mer)
Tél : 02 99 88 39 33
Mail : a.roux@cote-emeraude.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
Tous les deux mois : le 1er mercredi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
S'inscrire auprès de la Mairie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
Le 4ème jeudi du mois.
Pour toute demande de rendez vous, s'inscrire auprès de la Mairie

PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL
Tél assistante : 02 96 62 62 90

E.D.F sécurité dépannage : Tél 0 810 333 122

SAUR service des Eaux – assainissement :
Tél 02 96 85 64 00

POLE EMPLOI : Tél 39 49 ou www.pole-emploi.fr

MISSION LOCALE : Tél 02 96 85 32 67
Mail : mldinan@mldinan.fr

HORIZON EMPLOI : Tél 02 96 39 07 07
Mail : horizon.emploi@wanadoo.fr

ASSURANCE MALADIE : Tél 36 46, www.ameli.fr

CAF : Tél 0 810 25 22 10 du lundi au vendredi : 9h-16h

AIDE A DOMICILE DU CANTON DE PLOUBALAY
1 rue Léon Pépin 22490 Pleslin-Trigavou
Tél: 02 96 27 86 77
mardi-mercredi-jeudi de 8h à 12h30 et 14h à 17h30

SOS AMITIE : Tél 0 142 96 26 26
www.sos-amitie.com

ASSISTANTE SOCIALE CENTRE MEDICO SOCIAL
Rue Ernest Rouxel
prendre rendez-vous au 02 96 85 81 60 à Dinan

CLIC DU PAYS DE DINAN : Tél 02 96 85 43 63
Mail : clicpaysdinan@yahoo.fr

PMI :
Permanences 1er et 3ème vendredi de chaque mois à Mobydouce
Sur rendez-vous Tél 02 96 85 81 60

RAM (Relais Assistants Maternelles) : Tél 06-76-96-28-04
Mail : ram@cote-emeraude.fr
Ploubalay : Le Jeudi de 13h30 à 18h – Moby Douce, rue Ernest Rouxel

SIDA INFO SERVICE : Tél 0 800 840 800
www.sida-info-service.org

DROGUES INFO SERVICE : Tél 0 800 00 92 92

FIL SANTE JEUNE : Tél 0 800 235 236

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNE : Tél 0800 804 001 (gratuit)
Mail: paej@stmalo.agglomeration.fr

ESPACE FEMMES : Tél 02 96 85 60 01
Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

ALLO ENFANCE MALTRAITEE : Tél 119

ENFANCE ET PARTAGE : Tél 0 800 051 234

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE
7, Rue Ernest ROUXEL
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé mardi et samedi après-midi). Le samedi matin de 9h à 12h
Tél 02 96 82 60 60 Fax: 02 96 27 31 75
Mail : mairiedeploubalay@wanadoo.fr
Site: http://www.ville.ploubalay.com
Permanence des élus : sur RDV et le samedi de 10h à 12h

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE
Siège administratif : Centre d'affaires La Marre, Rue de la Ville Biais, P.A du Haut Chemin à La Richardais.
Pour toutes correspondances : CS 22825 ; 35815 Dinard cedex
9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi
Tél 02 23 15 13 15 Fax: 02 23 15 03 11
E.MAIL: accueil@cote-emeraude.fr
Site: www.cote-emeraude.fr

ECOLES
Ecole maternelle publique : Tél 02 96 27 22 31

Ecole élémentaire publique : Tél 02 96 27 27 75
http://ecolepubliqueploubalay.revolublog.com

Ecole Saint Joseph : Tél 02 96 27 24 43
stjoseph.ploubalay@wanadoo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS Tél : 02.96.27.31.43 ou 06.30.00.90.20

MULTIACCUEIL « MOBYDOUCE » 0-4 ans
Rue Ernest Rouxel Tél : 02 96 82 60 48

MEDIATHEQUE MUNICIPALE
Tél 02 96 88 60 68 Ouverture:
- Lundi de 15h30 à 18h
- Mercredi et samedi 10h-12h30 et 14h-18h
- Vendredi de 16h à 18h

mediathequedeploubalay@orange.fr

LUDOTHEQUE (association Dansons La Capucine)
mercredi de 16h à 18h
1 jeudi sur 2 : de 10h à 11h30
Samedi de 10h30 à 12h30
Tél 06 62 43 84 31 dansons-la-capucine@hotmail.fr

RESIDENCE DU PARC (EHPAD) Tél 02 96 27 21 50

LA POSTE
13 rue de la Poste Tél 02 96 27 20 22
Lundi 13h45 à 16h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Samedi de 9h à 12h
Départ du courrier à 15h45 et le samedi à 12h

GENDARMERIE NATIONALE
Brigade de PLOUBALAY: Tél 02 96 27 20 17
Ouverture: mardi, jeudi, samedi de 14h à 18h ; tous les après-midi en juillet et août.
Sinon: Brigade de MATIGNON: Tél 02 96 41 07 17

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
3 quai d'Aiguillon
22130 Plancoët
Tél 02 96 84 11 10
lundi au jeudi : 8h30-12h et de 13h30-16h15 ;
le vendredi 8h30-12h

MAISON PAROISSIALE
1 rue du Général de Gaulle. Tél 02 96 27 20 44

TAXI
Cochet Tél 06 25 16 77.42

MARCHE: tous les vendredis de 8h à 13h

NUMEROS D'URGENCE
15 samu
17 gendarmerie
18 pompiers
112 dans l'Union Européenne
02.98.89.31.31 cross corsen

MEDECINS
Dr. Devrand-Delefosse Tél 02 96 27 20 28
1 rue du Clos Guérin
Dr. Clinquart-Maugart Tél 02 96 27 20 02
5 place de l'Eglise

DENTISTES
Docteurs Le Brenn et Valiergue Tél 02 96 83.24.97
Docteurs Lefort et Lavergne Tél 02 96 27 31 66

VETERINAIRE
Docteurs Lhomme et Soyer Tél 02 96 27 20 42

CENTRE ANTIPOISON Tél 02 99 59 22 22

AMBULANCES
Letort Tél 02 96 27 37 37
Poidevin SARL Tél 02 96 27 25 41

INFIRMIERS
Groupe Médical, Place du Martray. Tél 02 96 27 37 90

PHARMACIE
12 rue du C^{el} Pleven, Rés La Ville Martin Tél 02 96 27 27 58

KINESITHERAPEUTES
Da Silva Amy Tél 02 96 27 23 44
Cabinet Kinémeraude (Serrand-Bouquerel) Tél 02 96 27 23 42

ORTHOPHONISTE
Decocq Bérangère Tél 02 96 82 64 95

ORTHOPTISTE
Bérard Sophie Tél 02 96 82 64 18

PEDICURE-PODOLOGUE
Bertolotti Florence Tél 02 96 82 69 23

PSYCHOLOGUE
Merdrignac Pierre-Raphaël Tél 02 96 39 68 30
Cazaux Colette (sophrologue) Tél 06 33 95 03 86

OSTEOPATHE (D.O)
Goltais Cécile Tél 06 79 04 32 00

DIETETICIENNE (D.E)
Muratel Lorène Tél 02 96 41 07 86